



Saint-Just-le-Martel, le 5 février 2025

Le Maire de St Just-le-Martel

à

Monsieur Matthieu MAURANGE
Inspecteur Education Nationale
DSDEN de la Haute-Vienne
13, rue François Chénieux
CS 23124
87031 LIMOGES CEDEX 1

Réf. : JG/CF/17-2025

Objet : Fermeture classe école élémentaire

Monsieur,

Suite à notre rencontre de ce jour, vous m'avez confirmé qu'une classe pourrait être supprimée à la rentrée de septembre 2025, à l'école élémentaire.

Je tiens par la présente à vous faire part de notre désaccord concernant ce projet.

Comme vous le savez notre municipalité a toujours considéré l'éducation de nos enfants comme sa première priorité.

C'est dans cet objectif que nous avons reconstruit notre école élémentaire, un investissement lourd qui a permis d'augmenter les surfaces des classes de 50 % et également dans les mêmes proportions l'espace extérieur.

Par ailleurs, nous allons entamer la rénovation énergétique de l'école maternelle.

Nous nous efforçons donc de mettre à disposition les meilleures conditions possibles pour les enseignants et les élèves.

L'équipe de l'école élémentaire a, depuis plusieurs années, mené des projets éducatifs multiples que la commune soutient financièrement. La suppression d'un poste ne permettrait pas de poursuivre la totalité de ces projets.

Je vous demande donc de tenir compte de ces arguments pour ne pas supprimer une classe à notre belle école élémentaire de St Just-le-Martel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.


Le Maire,
Joël GARESTIER
